

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE FACULTE PLENIER**

**19 octobre 2021 – 14h00**

**Salle Gabriel Marty**

COLLEGE	NOM	Prénom	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
					A	A partir de	
A	ANDRIANTSIMBAZOVINA	Joël	X				
A	BASSANO	Marie		X			
A	EGEA	Pierre		X			
A	GAILLET	Aurore			X	DIDIER KRAJESKI	
A	JACQUINOT	Nathalie	X		X	CELINE MANGEMATIN	15H30
A	KRAJESKI	Didier	X				
A	MANGEMATIN	Céline	X				
A	NICOD	Marc		X			
A	RASS-MASSON	Lukas			X	DIDIER KRAJESKI	14H00
A	TOUZEIL-DIVINA	Mathieu	X				
B	AKEMAKOU NJINGA	Nessan		X			
B	BLIN	Olivier			X	PIERRE JUSTON	14H00
B	CASAMATTA	Nathalie			X	CELINE MANGEMATIN	14H00
B	FABRIES-LECEA	Eugénie		X			
B	GUIGNARD	Didier		X			
B	GUIGUET-SCHIELE	Quentin		X			
B	JEAN	Séverin		X			
B	JUSTON	Pierre	X				
B	MIRABAIL	Solange			X	JOEL ANDRIANTSIMBAZOVINA	14H00
B	THOMAT-RAYNAUD	Anne-Laure		X			
BIATSS	BOUAICHE	Yasmine	X				
BIATSS	FROSSARD	Cécile			X	YASMINE BOUAICHE	14H00
BIATSS	PORCARIO	Stéphanie			X	YASMINE BOUAICHE	14H00

COLLEGE Usagers licence	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
						A	A partir de
BOUGE TA FAC	VOILQUIN-GUILLOT Jade	Suppléante	X				
	PADILLA Hugo	Titulaire	X				
	GAU Adrien	Titulaire			X	HUGO PADILLA	14H00
UNI	COUZINE-BONNIS-SASSI Coline	Titulaire	X				

COLLEGE Usagers master et doctorat	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
						A	A partir de
UNI	GARCIA Léo	Suppléant	X				
BOUGE TA FAC	MARTIN DI MICHELE Thomas	Titulaire			X	HUGO PADILLA	14H00
COMPROMIS TOULOUSAIN	LAGARRIGUE Clément	Titulaire			X	PIERRE JUSTON	14H00

COLLEGE Personnalités Extérieures	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
						A	A partir de
Conseil régional Occitanie	PELLEFIGUE Nadia	Titulaire			X	MATHIEU TOUZEIL- DIVINA	14H00
Ecole des Avocats du Sud-Ouest Midi Pyrénées	FAUGERE François	Titulaire					
Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse	HANQUIEZ Pierre-Marie CAPONY Christophe	Titulaire Suppléant		X			
Centre Régional de Formation Professionnelle Notariale	CATHALA Jean VIENNE Boris	Titulaire Suppléant		X			
Tribunal Administratif de Toulouse	CARTHE MAZERES Isabelle DAGUERRE DE HUREAUX Alain	Titulaire Suppléant			X	JOEL ANDRIANTSIMBAZOVINA	14H00

Représentant des magistrats de l'Ordre judiciaire désigné par le Premier Président de la Cour d'Appel et le Procureur Général près cette Cour	BOULARD Jacques RASTOUL Franck	Titulaire Suppléant		X		
AIRBUS	GAUDILLERE Pascal RIBES Emeline	Titulaire Suppléante		X		
Personnalité élue : TRIBUNAL DE COMMERCE	GRANEL Laurent	Titulaire		X		

INVITES	NOM	Prénom	Fonction
Madame	CITERICI	Hélène	RAF Faculté de Droit et Science Politique
Madame	BENTAIEB	Loubna	Faculté de Droit et Science Politique – en zoom
Monsieur	THIOYE	Moussa	Président de section 01
Madame	JACQUIN OT	Nathalie	Président de section 02 - Elue
Monsieur	DELVIT	Philippe	Président de section 03
Madame	DARIO	Aurélié	RAF FOAD
Madame	FERREIRA	Daniela	Chef de service Pôle Master Droit
Monsieur	MARTY	Marcel	Directeur du DSF – SCD

**Le conseil débute à 14h15.**

Il est donné lecture des procurations.

## 0. Bourses Eiffel (Caroline Hourdry)

Madame Caroline Hourdry fait un point d'information sur le programme de bourses Eiffel qui va démarrer au mois de novembre. C'est un outil développé par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères afin de permettre aux établissements français d'enseignement supérieur d'attirer les meilleurs étudiants étrangers dans des formations diplômantes de niveau master et en doctorat.

Conseil de faculté Droit et Science Politique du 21/09/2021

Il permet de former les futurs décideurs étrangers, des secteurs privé et public, dans les domaines d'études prioritaires, et de stimuler les candidatures d'étudiants originaires de pays émergents.

Le SCREI pré-sélectionne des étudiants étrangers jugés excellents. Il envoie ensuite la liste des étudiants au comité Eiffel à Paris chargé de la sélection définitive. Les étudiants pré-sélectionnés par les responsables de formation d'UT Capitoile s'engagent à admettre ces étudiants dans leur formation durant l'année N+1.

Le SCREI va solliciter les Enseignants-chercheurs dans ce cadre afin d'obtenir des lettres de recommandation.

## 1. En option du PV du Conseil de Faculté du : 21 septembre 2021

En raison de problème de retard, le PV sera soumis aux membres du Conseil de Faculté la prochaine fois.

## 2. ESL :

- **Adoption d'un avenant à la convention double diplôme Bangor**

Un nouveau format a été présenté aux membres du Conseil de Faculté pour la double Licence, car les frais d'inscription se trouvent impactés à la hausse à cause du Brexit et de fait, le statut d'étudiant européen n'existe plus.

Pour limiter l'impact du Brexit sur cette formation, une solution a été trouvée de ne proposer qu'une année de mobilité en compressant les deux années en une et en ne modifiant pas la somme globale des frais d'inscription soit 11000€.

**0 contre, 5 abstentions. Ce point est adopté à la majorité.**

- **Bourses d'excellence.**

Sur le budget de l'ESL, des bourses d'excellence sont attribuées chaque année aux premiers lauréats de chaque unité d'enseignement du diplôme de la European School of Law. La quantité et le montant des bourses restent inchangés.

Une remarque a été faite afin qu'une bourse de réussite soit mise en place au sein de l'ESL.

**Ce point est adopté à l'unanimité.**

### 3. FCV2A

- MCC DU arbitrage

Concernant le DU arbitrage, un ajustement a été réalisé avec l'ajout d'un séminaire transverse « analyse d'un cas de synthèse », représente 3,5 heures de cours magistraux. Cette modification n'a pas d'incidence sur les dépenses des étudiants car il est financé sur fonds propres.

**Ce point est adopté à l'unanimité.**

### 4. Scolarité

- Campagne eCandidatures Licence

Madame Stéphanie Porcarrio propose le calendrier suivant pour cette année, du 09 mai au 23 mai, ouverture de la plateforme eCandidatures, le 17 juin, la commission pédagogique compétente, présidée par les Responsables pédagogiques de chaque année, examinerait au cas par cas les candidatures reçues et une publication des résultats aurait lieu le 23 juin.

**Ce point est adopté à l'unanimité.**

- Campagne eCandidatures Master

Le Ministère projette d'établir un calendrier National et un outil associé, mais rien n'est établi. En attendant la décision du Ministère, une commission a été réunie pour trouver une proposition de calendrier. Monsieur le doyen précise que la démarche consiste à diminuer la période de dépôt des vœux pour les étudiants (1 semaine), permettre à l'administration d'examiner la recevabilité du dossier. La Faculté est prête à financer pour recruter des vacataires pour aider à l'examen des dossiers. La question de la diminution du nombre de vœux a été abordée lors de cette commission. Il est souhaité également, de remonter les listes d'attente plus tôt afin d'anticiper les inscriptions administratives et ainsi d'éviter l'évaporation des candidats étalé jusqu'à la rentrée.

Nous allons aborder la 3<sup>ème</sup> année de sélection à l'entrée en Master, la démarche est d'améliorer la procédure et faire en sorte que les enseignants et l'administration puissent travailler dans des conditions raisonnables.

En ce qui concerne les recours et plus précisément les recours Rectoraux (trouver mon master), l'année dernière 9 ont été sélectionnés et seulement 1 a été reçu. Cette année, 153 dossiers ont été étudiés et 2 dossiers ont été sélectionnés et soumis aux Responsables pédagogiques de parcours.

**Ce point est adopté à l'unanimité.**

Monsieur le doyen ajoute des points d'améliorations à apporter pour les prochaines années en ce qui concerne la sélection en Master : développer l'information en L2 et en L3 sur cette procédure et le caractère non-automatique de l'inscription en Master. Conseiller sur les dossiers, former sur l'élaboration de la lettre de motivation, informer sur les critères de sélection retenus. Également, nous avons intérêt à publier le taux de sélectivité par parcours et à faire preuve de transparence et de vérité pour les étudiants. La deuxième idée, c'est de faire plus de communication autour des solutions de formation autres que le Master. Des podcasts sont envisagés financés par la Faculté de droit et science politique.

- **Les examens en L2-L3**

En ce qui concerne les modalités d'organisation des examens, le mot d'ordre général est le retour au présentiel, sous ses différentes formes : écrits de 3h pour les matières à TD, oraux, oraux-écrits. Compte tenu de l'augmentation des effectifs, spécialement en L2 et L3 qui vont mobiliser un grand nombre d'amphis, les collègues intervenant en licence et Master 1 pourront demander d'organiser des QCM, y compris à distance. La demande devra être faite au doyen, comme pour les oraux-écrits, avec application des mêmes critères : effectif minimum de 125 étudiants si on est seul, 250 s'il y a 2 examinateurs et 375 s'il y en a 3.

**Ce point est adopté à l'unanimité.**

## 5. Demande du Rectorat

A été examinée la demande du rectorat d'ouvrir une formation nouvelle qui s'appelle « parcours préparatoire au professorat des Écoles » et qui serait à destination des personnes qui souhaiteraient enseigner dans l'enseignement primaire, et cela, sur le site de Montauban permettant d'adosser à notre Licence en droit un dispositif nouveau (DPPP) visant à diversifier la formation des futurs enseignants.

Madame Anne-Laure Fabas-Serlouten explique qu'actuellement, il existe deux voies pour accéder au Master 1 métier de l'enseignement, de l'éducation et de la formation. Une voie classique avec une prépa dans un lycée et l'autre voie par n'importe quelle Licence. Le Ministère souhaite proposer une voie hybride qui permettrait à un étudiant de se diriger vers le professorat des Écoles en partageant son temps entre le lycée et l'université. La répartition se veut progressive et dans une démarche d'une co-construction entre la Faculté et le Lycée. En L1, 75% au lycée et 25% à l'université, en L2, 50-50 et en L3, 25% au lycée, 75% au lycée.

Voici une représentation en volume horaire :

	Lycée	Université
L1	21 semaines, soit 567 heures	7 semaines soit 189 heures
L2	14 semaines, 378 heures	14 semaines, 378 heures
L3	7 semaines soit 189 heures	21 semaines, soit 567 heures

Conseil de faculté Droit et Science Politique du 21/09/2021

Quelques points de vigilance ont été évoqués lors des 3 réunions, la lettre d'intention doit être déposée le vendredi 22 octobre. Les capacités d'accueil du site de Montauban sont limitées et sous-entendent qu'il faille augmenter la capacité d'accueil des étudiants et les conditions matérielles seront insuffisantes, ou bien réduire la Licence droit (Licence support) pourrait à terme se vider de sa substance. Dernier point de vigilance, la difficulté d'encrage de ce parcours dans sa Licence d'origine.

Le Conseil de Faculté a exprimé son intérêt pour ce dispositif novateur, mais considère qu'il faut prendre le temps d'en examiner la faisabilité.

Monsieur le doyen écrira une lettre en ce sens à Monsieur le Recteur.

## 6. Impact du déménagement de l'IEP sur la bibliothèque (Marcel Marty)

Le point numéro un est de savoir si, dans la perspective du déménagement de l'IMH à la Manufacture, il faudrait de la documentation papier spécifique au droit public, au droit constitutionnel, au sein de la bibliothèque de la Manufacture ? Plusieurs autres Laboratoires sont situés à la Manufacture et la question de compléter la documentation pour les juristes est soulevée. Cette question va être abordée avec les directeurs des Laboratoires.

Concernant le point numéro deux, de gros changements sont à prévoir avec le déménagement de l'IEP à la Manufacture. La bibliothèque de la Manufacture peut absorber l'affluence des étudiants de l'IEP (1500 étudiants) mais par contre, ce sont de gros emprunteurs et par déduction, ils vont vouloir que leur collection soit transportée sur le site de la Manufacture. Le système de navette peut être envisagé mais cela peut poser des problèmes logistiques si la demande devient forte. Une coopération doit être envisagée avec la bibliothèque de science po.

## 7. Budget 2022 de la Faculté de droit et science politique

Monsieur le doyen présente le budget aux membres du Conseil. Cf. annexe 1

**Ce point est adopté à l'unanimité.**

## 8. Demandes de financement

- Demande de subvention de 100€ pour l'association M2 PI. Cotisation annuelle au Concours National de Plaidoirie en Propriété Intellectuelle.

**Le financement est adopté à l'unanimité**

- Demande de subvention de 5000 € pour l'association Association Ingénierie du Patrimoine.

**Le financement est adopté à l'unanimité**

- Demande de subvention de 300 € pour l'association du M2 droit fondamental des affaires. Comblent le découvert.  
**Le financement est adopté à l'unanimité**
- Demande de subvention de 3000 € pour l'association du Master droit de la santé. Participation financière pour promouvoir l'association.  
**Le financement est adopté à l'unanimité**
- Demande de subvention de 3000 € pour l'association droit et management social de l'entreprise.  
**Le financement est adopté à l'unanimité**
- Demande de subvention de 180 € pour l'association des étudiants du M2 Droit fiscal de l'entreprise. Solde des frais d'hébergement annuel du site internet du Master II.  
**Le financement est adopté à l'unanimité**
- Demande de subvention de 1000 € pour l'AGEMP. Distribution alimentaire. Projet solidaire à destination des étudiants précaires.  
**Le financement est adopté à l'unanimité**
- Demande de subvention de 1000 € pour l'Orchestre Symphonique Etudiant Toulouse pour l'année en cours.  
**Le financement est adopté à l'unanimité**

## 9. Point sur les dossiers en cours

- **École de droit**

Un point a été fait par Monsieur le doyen sur l'état d'avancement du projet Ecole de droit de Toulouse. Après l'assemblée générale du 13 octobre qui a permis de présenter les perspectives d'évolution et le travail accompli avec les directeurs de nos laboratoires de recherches, les présidents de section, les élus étudiants, le projet avance. Alors que se poursuit la réflexion sur l'avenir du site universitaire toulousain, le rattachement à l'article L 713-9 du Code de l'éducation a pour objectif de donner plus d'autonomie à notre Faculté, en particulier dans les 3 volets essentiels que sont les formations, la recherche et les partenariats. La rédaction des projets de statuts de l'Ecole de droit de Toulouse est en cours, avec l'objectif que la Faculté puisse arrêter son projet d'Ecole de droit d'ici fin 2021.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 21.**



## Présentation du budget de la Faculté de droit pour l'année 2022

Je souhaite présenter le budget d'une manière compréhensible.

Le budget fonctionne en année civile et non universitaire.

Rappel du calendrier de clôture :

- Arrêt des bons de commandes investissements le vendredi 5 novembre
- Arrêt des virements de crédits (subventions colloques) le vendredi 12 novembre
- Arrêt des bon de commande fonctionnement hors déplacements le ture 30 novembre
- Arrêt des bons de commandes déplacements (avion trains hotels) 3 décembre
- Réouverture prévisionnelle déplacements le 7 janvier 2022
- Réouverture prévisionnelle hors déplacements fin janvier 2022

Dans l'élaboration du budget 2022, j'ai dû effectuer un certain nombre d'arbitrages. Il sera possible de faire une rectification en mars 2022.

Il y a en réalité 3 sous-ensembles dans le budget de notre composante :

- Le budget de gestion courante géré par Loubna BENTAIEB.
- Le budget des formations (M2, Licence Pro et des DU) géré par Laure BALONDRADE et Pascale Garcia, durant le Congés maternité de Laure Balondrade, Mme Kopinski vient en renfort sur le pôle financier.
- Le budget de l'Ecole doctorale, géré par Thomas Declercq, responsable administratif de l'E2DSP.

Chacun de ces budgets est divisé en 3 masses budgétaires **non fongibles** :

- Fonctionnement
- Investissement
- Masse salariale.

Hélène Citerici, RAF, supervise l'ensemble.

Les budgets de l'IEJ, de l'ESL sont supervisés par leurs directeurs et gérés par Mme Gobbi.

Les budgets des laboratoires de recherches sont supervisés par les responsables de labo, géré par les gestionnaires de laboratoires et contrôlés par le Centre de Service Partagé Recherche.

### I) Les recettes :

- **La subvention pour charge de service public (SCSP)**

Elle s'élève en 2022 à **118 786 €** (inchangée par rapport à 2021) répartis de la manière suivante :

- **66 286 €** (au lieu de 81 286 € en 2021) pour la gestion courante.
- **0€** pour les formations (inchangé)
- **56 500 €** (au lieu de 37 500 € en 2021) pour l'Ecole doctorale.

### Les frais d'inscription aux DU et LP :

Ils s'élèvent à **200 000 €** (inchangé). Cette recette ne concerne que les formations.

Nous avons 7 DU et une Licence professionnelle :

- DU du CSD (Guillaume Beaussonie),

- DU Certificat d'études de Criminologie et de science pénale (Antoine Botton),
- DU Master Juriste conseil (Julien Théron et Laurent Grosclaude),
- DU Master Européen en Droit et Sciences du Travail Européen (Isabelle Desbarrats et Eugénie Fabriès-Lecéa)
- Diplôme Supérieur du Notariat (Marc Nicod / Didier Krajeski).
- DU Compliance officer et sécurité financière, spécialisation « Juriste conformité anti blanchiment et anticorruption » (Marc Segonds)
- DU Spécialisation en contentieux administratif (Emilie Debaets).
- LP métiers du notariat : rédacteur d'actes (Anne-Laure Thomat-Raynaud)

- **La taxe d'apprentissage.**

Cette recette ne concerne que les formations.

Compte tenu de la réforme de la TA, l'Université nous a demandé d'être prudents. Cela donne une prévision de **50 000 €** (inchangée). En 2021, nous avons récolté **60 600 €**. Nous le devons au travail des collègues responsables pédagogiques de parcours de Master et à l'ensemble de l'équipe du décanat qui s'est investie tout particulièrement sur ce dossier. Pour le versement de la taxe d'apprentissage, il faut continuer à attirer l'attention des responsables pédagogique de parcours de Master sur la nécessité pour les entreprises de bien indiquer quelle formation est concernée, le montant et la composante de rattachement.

- **Les conventions**

Cette recette ne concerne que les formations.

- LP métiers du notariat : **19 500 €**
- M2 PI/ UT3 : **8 000 €**
- Autre : **1 500 €**

**Si on ajoute tout, on a un budget global Faculté de :**

**66 286 € (gestion courante) + 279 000 € (formations) + 52 500 € (EDD) = 397 786 € budget initial**

- **La formation continue**

La formation Continue n'est pas à proprement parlé une recette, notre collaboration avec la FCV2A (FC en Fi et apprentissage) nous donne une autorisation de dépense sur son budget. Nous comptons, pour l'année 2022, une autorisation de dépenses de **300 000 €**. Une clarification des relations financières avec la FC est en cours. Cette clarification nous a déjà permis de passer de **150 000 € à 300 000 €**.

## **II) Les dépenses :**

- **II-A La gestion courante s'élève à 66 286 € (- 15 000 € en direction de l'E2DSP)**

Il est alimenté uniquement par la subvention pour charge de service public.

## Fonctionnement

- La location du photocopieur
- Les subventions pour colloques : **20 000 €**.
- Bourses d'excellence et Bourses de réussite en intégrant le critère social : **10 000€**
  - 10 bourses d'excellence de **400 €** (5 licence + 5 master)
  - 10 bourses de réussite avec critères sociaux à **800 €** (5 licence + 5 master)

Compte tenu du fait que nous disposons cette année de plus d'argent, en raison de la crise sanitaire qui a entraîné l'annulation de nombreuses manifestations, nous avons abondé en 2021 ce poste en faisant porter l'effort sur le critère social. La répartition aura lieu début novembre. Travail préparé par Anaïs Toulouzat. Membres de la commission : Marc Nicod, Nathalie Jacquinet, Hélène Citérici et Anaïs Toulouzat. Nous distribuerons en 2021 : 15 bourses de **500 €** et 25 bourses de **1 000 €**.

- La nuit du droit
- La rentrée solennelle
- Le buffet de fin d'année
- Les repas annuels des émérites, scolarité droit, des nouveaux professeurs.
- Une interrogation pour l'as de la plaidoirie car l'association ne répond plus mais nous maintenons un budget de **4 000 €** au cas où l'activité reprendrait.
- Nous accueillerons la conférence des doyens dans nos locaux fin janvier
- Les goodies (biens de communication),
- Mes déplacements : conférence trimestrielle des doyens, résultats des concours d'agrégation,
- La Cotisation annuelle à la conférence des doyens **800 €**.
- La Cotisation (**500 €**) à ELFA (European Law Faculties Association).
- Aide financière aux candidats à l'agrégation (4 déplacements + l'équivalent de 750 € en missions si dossier bien rempli)

La procédure nécessite que chaque candidat s'adresse au préalable à Hélène Citérici qui précisera ce qu'il faut faire.

Les déplacements 1, 2 et 4 ne concernent que le candidat.

Le déplacement 3 (épreuve en équipe) nécessite des ordres de mission et/ou lettre d'invitation nominatif pour chacun des membres de l'équipe et des justificatifs de dépenses.

## Investissement

800 € sont prévus car il nous arrive parfois d'avoir du petit matériel à acheter. Exemple en 2021 nous avons équipés les licences droit internationaux d'un vidéoprojecteur conservé en scolarité. Nous restons sur la prise en charge financière par l'Université et la maintenance des ordinateurs portables par la DSI avec un renouvellement tous les 5 ans. Pas d'achat de Mac. En principe ils sont plus chers et la maintenance n'en est pas assurée par DSI car les mises à jour ne peuvent pas être gérées en flotte et à distance.

## Masse salariale :

- Prime 1<sup>er</sup> Assesseeur : **50 heqtd**.
- Prime assesseeur relations Internationales : **40 heqtd**.

Les autres équivalences horaires pour charges administratives relèvent d'un référentiel voté par le CA, après avis du CT et sont financées par l'Université.

- Un demi-poste pour la gestion financière.

C'est un soutien aux scolarités. Il s'agit de décharger les gestionnaires de scolarité des réservations liées à des interventions extérieures en M2. Pascale Garcia

- Demande de création d'un poste au PMD pour la gestion des DU
- Vacataires pour la complétude des dossiers candidature en Master si l'université ne prends pas en charge.

### • II)-B Les dépenses relatives à nos formations

Il s'agit des dépenses liées aux Masters 2, à la LP et aux DU ainsi que des dépenses dites communes de formation par exemple les aides financières pour la participation à des concours de plaidoiries

#### Fonctionnement

- Cotisation UNJF (**5 000 €**)
- Participation à des concours de plaidoiries (**15 000 €**),

Pour les concours de plaidoirie, on fait une commission unique entre la Faculté et l'ESL (qui finance également à hauteur de 2000 €) avec une seule procédure et deux périodes de demandes dans l'année. La commission est présidée par Mathieu Touzeil Divina et composée de son président, d'Hélène Citerici, de Marie Delord (ESL) et d'un assesseur.

- Reprographie (**6000 €**)

Il faut continuer la rationalisation des dépenses pour la reprographie et maintenir une procédure permettant de faire les bonnes imputations budgétaires. Pour les partiels de TD, le sujet ne doit pas excéder un recto-verso en noir et blanc. A ces impressions pour les examens de travaux dirigés, s'ajoute la reprographie concernant les livrets pédagogiques en Langues vivantes.

- Enveloppe de chaque master

Chaque formation se voit alloué sa propre enveloppe.

Concernant les M2, les ressources sont très variables, selon qu'ils ont ou pas des étudiants en FC ou récoltent ou pas la TA les recettes sont prises en compte l'année suivante. J'applique un principe de solidarité entre les M2. Mais il est normal que les M2 qui font des efforts pour avoir de la TA en profitent directement. Depuis 2019, chacune de ses formations dispose d'un minimum **de 1 000 €**. S'ils n'ont pas récolté de ressources propres l'année précédente : **1 000 €** sont alloués. S'il y a moins de **1 000 €** de recette, on complète jusqu'à **1 000 €**.

Seul le responsable pédagogique est habilité à autoriser les dépenses de cette enveloppe. Si une enveloppe est épuisée et qu'il y a toutefois une dépense à engager, il faut obtenir l'accord de dépassement préalable auprès de la RAF Hélène Citerici. A minima 2 fois par an, chaque responsable pédagogique de parcours de Master reçoit par courriel l'information sur ce qu'il a consommé et ce qu'il reste dans son enveloppe. La Note financière actualisée est envoyée par courriel en même temps que le montant de l'enveloppe initiale.

- Déplacements d'intervenants extérieurs
- Achats de livres
- Repas de travail
- Journée et/ ou voyages d'études
- Cérémonie de diplomation
- Séminaires RH

#### Investissement 15 000€

- Le master Droit et numérique a des besoins très spécifiques (lunettes virtuelles, imprimantes 3D, ...)

- Certains enseignants ont eu des besoins spécifiques d'équipement informatique durant la crise sanitaire
- Achat de 15 tablettes pour les chargés de td vacataires sans équipement

#### Masse salariale:

- Universités d'été (Mme Marie Barrière sous la supervision de M. Séverin Jean) : **200 heqTD.**
  - Primo-entrants
  - L2, PACES et CPGE
  - Étudiants en mobilité internationale entrante
- Les langues et cours de droit en anglais en L1\_:

La faculté finance la formation auto-guidée en anglais et en espagnol en L1 dans le cadre de la réforme de la Licence. En 2022 : Nous prévoyons

- **80 heq td** pour l'anglais par semestre
- **20 heq td** pour l'espagnol par semestre
- Pour l'italien et l'allemand : 1 groupe en présentiel pour chaque LV pour chacun des semestres. Soit **48 heqTD.**
- Financement du CM optionnel de droit en anglais en L2
- Financement du CM optionnel de droit en anglais en L2
- Heures hors maquettes de master 2 et activités spécifiques pédagogiques : **130 000 €**
- Les heures d'enseignement dispensées dans les DU entraînent des dépenses équilibrées par les recettes.

#### • II-C En ce qui concerne l'Ecole doctorale droit et science politique :

##### Fonctionnement

L'abondement de cette année va permettre de financer

- L'intégralité des déplacements liés aux soutenances de thèse
- La reprographie des thèses
- La cotisation à la ComUE pour les formations dispensées aux doctorants
- La location du photocopieur
- La cérémonie propre à l'Ecole doctorale en février avec remise d'épitoges pour les deux promotions 2020 et 2021.
- Quelques dépenses complémentaires

Le non consommé de cette année servira à acheter des toges, ainsi il y en aura également à la manufacture en prêts. Ceci évitera les aller-retours des toges entre les sites et augmentera le nombre total de toges disponibles.

##### Investissement

- Néant

##### Masse salariale

- 20h de formation doctorants

La prise en charge intégrale des déplacements liés aux soutenances, va alléger le travail des gestionnaires de laboratoires de recherches et redonner de la souplesse dans le budget des laboratoires qui ne devront plus assumer ces dépenses.